

**ARRÊTE N°2026PEL12 DU 10/04/2026**  
**ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL**  
**D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2026**

**Le Maire de Nohant-Vic,**

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;  
VU l'arrêté du 08/03/2021 portant définition des lignes directrices de gestion,  
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** est établi comme suit pour l'année 2026. :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (Préciser par examen s'il y a lieu)
1) MERCIER Fred	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2) DESABRES Cyrille	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Nohant-Vic,  
Le 10/04/2026,  
Le Maire, Delphine PICAUD

Publié le :

